



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/168

Prestations sociales à destination des agents en situation de difficultés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'action sociale à destination des agents publics territoriaux a fait l'objet, depuis le début 2007, de changements de nature législative.

Ainsi en la matière, la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction territoriale, prévoit notamment, que l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale détermine le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale envers ses agents, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

La présente délibération a pour objet de déterminer les prestations d'action sociale directement gérées et délivrées par la Ville d'Ajaccio dans la continuité du dispositif mis en place en 2019 par la Ville.

Prestations sociales

Aides et secours à destination des agents en situation de difficultés.

Une commission composée de l'élu délégué aux ressources humaines, du DGS, du DRH et d'assistant(e) social en charge du personnel examinera les demandes et proposera l'attribution d'une aide financière.

Le montant total destiné à ces aides est fixé à 15 000 euros. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2021 chapitre 65.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la gestion des prestations sociales à destination des agents de la Ville d'Ajaccio, telle que présentée,

D'autoriser M. le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL Oui l'exposé de Madame Annie SICH, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

APPROUVE

La gestion des prestations sociales à destination des agents de la Ville d'Ajaccio, telle que présentée,

AUTORISE M. le maire

A prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT

Que le montant total destiné à ces aides est fixé à 15 000 euros. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2021, chapitre 65.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Ajaccio. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE D'AJACCIO" at the top and "20000 AJACCIO" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Laurent Marcangeli".